

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 janvier 2011

## Levée partielle de la restriction d'usage d'eau potable dans la commune de Damery

Ce vendredi 28 janvier, l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne a partiellement levé la restriction d'usage d'eau potable sur la commune de Damery.

Les résultats des prélèvements de recontrôle effectués sur le réseau de distribution de la commune, le 19 janvier, montrent que la qualité de l'eau est non conforme aux exigences réglementaires. Toutefois, par dérogation préfectorale de 2010, **l'usage de l'eau est à nouveau autorisé pour la consommation alimentaire SAUF POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS.**

Une distribution d'eau embouteillée est mise en place, par la collectivité, dans les écoles.

Le 7 janvier dernier, la présence de teneurs élevées en produits phytosanitaires dans le réseau d'adduction publique de la commune avait entraîné la restriction de la consommation d'eau à des fins alimentaires.